N°292 du 25 Juillet 2014 / Prix : 250 F CF A / 7ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

IL PERD DEUX DENTS POUR S'ETRE REJOUI

P.4

Lumière

La marque de la bête "666" (3ème Partie)

P.4

Face au rejet des réformes politiques par le parlement :

Kofi Yamgnane dénonce l'amateurisme et l'irresponsabilité de l'opposition

P3

La CEET de plus en plus proche de sa clientèle :

Une nouvelle agence ouverte à Avépozo

P.5

Concours nationale Miss - Togo 2014 :

Mlle Alifa Solim Atchabao, porte étendard de la Région de la Kara

P5

Cérémonie de démarrage de la Phase Pilote Import Maritime du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur, sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République. aujourd'hui à l'hôtel SANCTA MARIA

Etats généraux de la presse togolaise

Les recommandations issues des assises de Kpalimé

P.6

Les Etats généraux de la presse togolaise tenus à Kpalimé du 30 juin au 2 juillet 2014 appartiennent désormais à l'histoire. Les 250 participants à ces assises, après avoir suivi les communications et travaillé en commissions, ont au terme des travaux formulé des recommandations. En attendant la mise sur pied d'un comité de suivi de ces recommandations et la mise en œuvre effective de ces dernières, nous vous les proposons pour lecture.

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 15 BP: 82 Lomé - Togo - Tel: 23 20 92 75 / 90 01 21 69 - Email: essodom68@yahoo.fr

NRVch.

2ème édition de la Semaine de la diaspora togolaise :

Réfléchir à une meilleure implication dans le développement du pays

La seconde édition de la Grande semaine de la diaspora togolaise bat son plein. Ouverte le 21 juillet dernier, les travaux de ce grand rendez-vous d'échanges prendront fin le 27 juillet prochain avec un pique-nique.

Organisée par la "Togolese Foundation", une Ong portée par la diaspora togolaise, la Semaine de la diaspora togolaise est une occasion de rencontre et de partage d'expériences entre les Togolais d'ici et ceux venus de l'extérieur du pays.

Cette seconde édition qui se déroule du 21 au 27 juillet autour des thèmes " Transfert de connaissances et technologies " et " Encourager la diaspora à investir au Togo ", est une véritable occasion offerte à toute la diaspora togolaise pour fédérer ses énergies en vue non seulement de lutter pour faciliter leurs conditions de retour et d'investissement au pays, mais aussi de s'impliquer davantage pour que leur mère patrie, le Togo, se développe dans de bonnes conditions.

" Notre objectif est de tout faire pour que la diaspora togolaise s'organise mieux et qu'elle s'implique davantage dans le développement du Togo ", a expliqué Kodjovi Aubin Thon, président de la Togolese Foundation.

Pour ce dernier, des efforts de réorganisation doivent être faits au niveau de la diaspora togolaise pour aboutir à la mise en place d'un " Haut conseil de la diaspora ", une institution qui devra représenter valablement toute la diaspora du pays en face des décideurs, notamment le gouvernement.

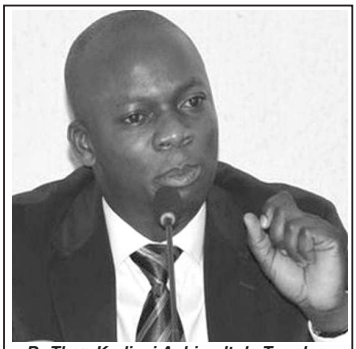

Dr Thon Kodjovi Aubi, pdt de Togolese Foundation

" Si aujourd'hui le gouvernement se tourne vers la diaspora, la question qui demeure, c'est à qui parler, qui est cet interlocuteur qui représente toute la diaspora ? C'est pourquoi, nous avons senti le besoin d'aller à un Haut conseil de la diaspora, un conseil d'administration, qui valablement peut parler au nom de cette diaspora partout où besoin sera ", a relevé le président de Togolese Foundation.

Au cours donc de cette seconde édition, il est prévu diverses activités parmi lesquelles une rencontre avec des membres du gouvernement (demain vendredi), des dons de médicaments et de vivres aux pensionnaires des prisons civiles d'Aného et de Lomé, des ateliers d'échanges de formations et de renforcement de capacités, une visite de sites, une nuit de la diaspora et un pique-nique en clôture.

L'engagement de la diaspora togolaise pour leur pays n'est plus à démontrer. Mais elle a besoin d'un cadre légal afin de canaliser ses énergies pour de meilleures stratégies en faveur du pays qui les a vus naître et grandir.

JPB

Les étudiants sensibilisés sur la vision Togo 2030 du Gouvernement

Le 18 juillet dernier, les étudiants de l'Université de Lomé ont échangé avec le ministre auprès de la Présidence de la République chargé de la Prospection et de l'évaluation des politiques publiques, M. Kako Kossivi Nubukpo sur l'importance et l'évolution du processus d'élaboration de la " Vision Togo 2030 ".

La table d'honneur lors de la rencontre

Il était accompagné de certains spécialistes qui ont exposé sur la vision socio-culturelle, la politique et la gouvernance, la démographie et le développement humain ainsi que sur l'économie et la technologie. Il faut rappeler qu'après le lancement du processus d'élaboration de la " Vision Togo 2030 ", des sous-commissions ont été constituées pour réfléchir sur des thématiques importantes de ce processus.

Ainsi, pour la réussite de cette vision, le ministère veut amener les étudiants, futurs acteurs de la vie socio-économique et politique du Togo et interlocuteurs auprès des populations à travers leur participation massive à la vie associative et communautaire, à s'approprier la démarche de cette vision. Cette rencontre a permis aux étudiants de mesurer l'importance de leur implication pour la réussite de ce processus.

L'aboutissement de ce processus passera par la formulation d'un cadre stratégique au sein duquel des politiques globales et sectorielles, l'amélioration des capacités d'anticipation et de gestion concertée du développement ainsi que le renforcement les capacités de gouvernance et de planification.

" Ce projet de prospective doit forcement intégrer les jeunes, recevoir leurs opinions. Il doit également permettre aux jeunes de se comprendre, de savoir quel est leur contexte et de se projeter dans l'avenir", a déclaré le Pr Goe-Akue présent à la rencontre.

Les débats ont permis aux étudiants et enseignants de mieux appréhender la vision du Togo et les bases sur lesquelles elle repose, car, selon le ministre Kako Nubupko , " Nous devons nous demander d'où venons nous, ensuite quelle est la situation actuelle de notre pays et quels sont les enseignements que nous pouvons tirer ".

Dao Espoir (stagiaire)

Le 1er satellite ouest-africain bientôt disponible

L'Afrique de l'Ouest s'apprête à disposer de son propre satellite à partir de septembre prochain. Il s'agit d'une plateforme satellitaire de la sous-région, un bouquet de 42 chaînes, gratuitement accessible aux ménages, ceci grâce aux groupes médias de la sous-région ouest africaine, dont Médias Plus International du Togolais Aquereburu.

Le Togolais Aquereburu (au milieu)

A partir de septembre prochain, le PDG d'Africable, le Malien Ismaïla Sidibé, le patron de Medias Plus International, du Togolais Aquereburu, avec le soutien d'autres partenaires africains, vont procéder au lancement de la première plateforme satellitaire ouest-africaine.

La plateforme offrira aux ménages un bouquet composé de 42 chaines gratuitement accessibles après l'acquisition du décodeur à 50 euros. En dehors des chaînes africaines, le bouquet offrira l'accès à plusieurs télévisions internationales.

Cette initiative africaine pour les Africains, qui vise quelques 3,5 millions de ménages, permettra aux chaines de télévision d'assurer sans difficulté la transition vers le numérique qui doit être effective en 2015.

" Dans ce contexte, nous offrons une alternative aux pouvoirs publics et aux télévisions puisque nos décodeurs seront aussi compatibles avec la TNT et que nous couvrirons l'intégralité des pays d'Afrique de l'Ouest, contrairement aux infrastructures terrestres que doivent déployer les États ", a expliqué Ismaila Sidibé.

JPB/LoméInfo

Lisez tous les jeudis votre Journal
" Chronique de la Semaine "
www.ebene-radio.com / La radio de la diaspora

CHRONIQUE de la Semaine
63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION
AGBANDA Pierre
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Face au rejet des réformes politiques par le parlement :

Kofi Yamgnane dénonce l'amateurisme et l'irresponsabilité de l'opposition

Après le rejet par l'Assemblée Nationale du projet de loi proposé par le gouvernement sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles, l'opposition ne cesse d'accuser le parti au pouvoir de manque de volonté d'opérer ces réformes. Et pourtant c'est l'intransigeance de cette opposition sur la rétroactivité de la loi qui a fait capoter ces réformes. Au lieu de reconnaitre ses erreurs et mieux repenser à la question, l'opposition arpente monts et vallées pour faire croire à l'opinion nationale et internationale que la faute vient du gouvernement.

Cette opposition incarnée par le président de l'ANC semble oublier que lors des discussions de Togo Télécom 2, elle exigeait une limitation de mandat avec effet immédiat, c'est-à-dire l'exclusion de Faure Gnassingbé à l'élection présidentielle de 2015. Comment peut-on aller à un dialogue et exiger une loi qui exclut un candidat ? C'est justement face à cette bêtise de ses amis de l'opposition que le Franco-Togolais Kofi Yamgnane est monté au créneau pour fustiger cette attitude dans une interview accordée à notre confrère Le Medium.

"Aucune loi ne peut être rétrospective ! En vertu de ce principe, Faure n'avait rien à craindre de l'adoption de ces réformes, puisqu'elles ne peuvent pas s'appliquer à lui, sauf s'il décide de lui-même de s'arrêter dès 2015 ! En tous cas, personne ne peut l'y obliger. En exigeant de fait la rétroactivité de la loi (car en fait c'est ce qu'elle demandait), l'opposition a exposé publiquement son amateurisme et son irresponsabilité ", a déclaré Kofi Yamgnane.

Cette déclaration démontre à suffisance que Jean-Pierre Fabre et ses affidés ont délibérément provoqué le rejet des réformes politiques par le parlement car ils sont censés savoir qu'un texte qui exclut le candidat du parti UNIR n'aboutira point. Si l'opposition avait accepté dès le départ la limitation du mandat présidentiel sans effet immédiat, ce texte serait adopté.

Kofi Yamgnane

Selon une source proche de la coalition Arc-en-ciel, au cours du dialogue de Togo Télécom 2, une proposition avait été faite, notamment la rédaction d'un texte de transition comme l'avait fait le CPDC rénové.

C'est l'honorable Jean Kissi qui était chargé de faire une proposition de texte à la pléniè-re. Et comme il fallait s'y attendre, à la reprise des travaux, les représentants de l'ANC avaient catégoriquement rejeté cette proposition en exigeant la limitation du mandat présidentiel avec effet immédiat. Malgré l'échec du dialogue de Togo Télécom 2, le gouvernement, dans sa volonté d'opérer les réformes pour vider ainsi l'Accord Politique Global, a introduit à l'Assemblée Nationale un projet de loi sur les réformes Constitutionnelles et Institutionnelles. Mais les élus du peuple ont, en toute indépendance, voté en une large majorité contre ce texte.

Face à ce rejet du texte par le parlement, l'opposition qui, pour une rare fois, a voté pour un texte soumis par le gouvernement, trouve anormal que les députés du parti au pouvoir se soient prononcés contre.

Et pourtant, l'on se rappelle que les députés de l'opposition avaient en toute indépendance voté contre le projet de loi de finances 2014 dont découlent les indemnités et les charges des députés. A l'époque, personne n'avait rien dit. L'on s'étonne aujourd'hui de la réaction de l'opposition quand les élus du parti au pouvoir ont voté contre un texte soumis par le gouvernement. Au lieu de saluer la maturité démocratique du Togo, l'opposition crie plutôt au scandale. Quel scandale y a-t-il lorsqu'un député vote pour ou contre un texte ? Il va sans dire que l'opposition togolaise est très peu fertile dans les principes qui régissent un Etat de droit.

Dans un Etat de droit, les députés votent en toute indépendance selon les aspirations de leur mandant qui n'est autre que le peuple qui les a élus. Les députés du parti UNIR ne se retrouvaient pas dans le texte sur les réformes politiques, c'est pourquoi ils ont en toute liberté voté contre ce projet proposé par le gouvernement.

L'ancien secrétaire d'Etat français, Kofi Yamgnane, a raison en taxant notre opposition d'amateur et d'irresponsable. Si le Collectif Sauvons le Togo (CST) et son colistier la coalition Arc-en-ciel avaient la tête sur les épaules, ils n'allaient pas souscrire à un texte d'exclusion. Les réformes tant souhaitées par le peuple ne doivent exclure personne.

Aliziou Dominique

La presse togolaise à la recherche de son unité perdue

Les professionnels et les acteurs indirects des médias se sont retrouvés du 30 juin au 02 juillet 2014 à Kpalimé pour réfléchir sur la situation de la presse togolaise. Que ce soit dans les communications ou au cours des travaux en commissions, les participants ont librement et clairement relevé les différents maux dont souffre aujourd'hui la presse togolaise et qui bloquent son élan vers l'émergence d'une presse indépendante et professionnelle.

Vue partielle des délégués

Des recommandations ont été formulées à la fin de ces états généraux de la presse togolaise pour permettre ce corps de métier de gagner "le pari de la professionnalisation", objectif général de ces assises.

Le point d'orgue a été consacré à la thématique de la 3ème journée intitulée "Presse et communication en perspective" et surtout à la communication de M. Gabriel Baglo sur " La place des organisations professionnelles représentatives ". Dans cette communication, l'orateur a rappelé la mission des organisations corporatives de la presse, puis fait l'état des lieux et proposé des approches de solutions. Il n'a pas manqué de déplorer l'effritement des regroupements d'associations et de convier les journalistes à se retrouver dans une seule union patronale et un seul regroupement syndical.

Juste après son intervention, les responsables et les représentants des associations professionnelles de presse ont été priés de passer sur le podium pour présenter leurs organisations et se prononcer au sujet de cette nécessité de regroupement des différentes organisations. Les différents intervenants qui se sont succédé, se sont accordés à reconnaître l'impérieuse nécessité de leur union, tout en exposant les raisons de l'effritement de leurs organisations avant de faire part de leur vision des réformes et changements souhaités en vue de la réorganisation du secteur des médias au Togo. Pour une fois, la presse togolaise venait de parler d'une seule voix.

Car il est clairement établi, avec la récente remise en cause d'une organisation patronale unique par le retrait de certaines organisations, qu'il y a péril en la demeure. De même, l'absence d'une organisation commune forte, est l'une des principales causes du déficit de notoriété, qui empêche les organisations professionnelles d'obtenir des résultats satisfaisants dans leurs tentatives d'imposer des règles de discipline au sein de la corporation.

La presse togolaise est aussi caractérisée par une pluralité d'associations qui malheureusement se combattent. Cette situation fragilise les professionnels des médias tant dans leur lutte pour la liberté de la presse, que dans la revendication de leurs droits.

Les actes suivront-ils les paroles?

Ce diagnostic des mots dont souffre la presse togolaise, à savoir la division, a amené les états généraux à faire des recommandations à cet effet.

Il s'agit notamment de l'élaboration d'une plate-forme pour la mise en réseau des syndicats et des associations pouvant déboucher sur une union des journalistes d'une part et des patrons de presse d'autre part. Cette unification, pour être plus efficace et plus crédible peut prendre la forme d'une fusion ou fédération des organisations professionnelles des médias. A défaut, il peut s'agir de la mise en place d'un organe de coordination de toutes les organisations professionnelles à l'instar des centrales syndicales togolaises etc.

Face à la précarité ambiante dans laquelle baignent les médias et qui les poussent à chercher des sources de financement, parfois en usant de méthodes peu recommandables, une situation qui les pousse à être très souvent en conflit avec les intérêts de leurs confrères, une question surgit : les médias togolais sont-ils prêts à sacrifier leurs intérêts personnels au profit de l'intérêt général ? Une chose est pourtant claire, c'est seulement un véritable regroupement qui peut faire grandir la presse togolaise. Après leurs aveux à Kpalimé, les professionnels des médias joindront-ils l'acte à la parole ? On l'espère bien.

Pierre Agbanda

Soutien de l'Etat aux sinistrés des inondations

Après la Région Maritime, les Savanes

Le gouvernement togolais est très préoccupé par la situation des sinistrés des dernières inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur les régions Maritimes et des Savanes. Une assistance urgente en vivres et non vivres leur a été apportée sur place.

Dans ce cadre, l'Etat togolais a débloqué 40 millions de FCFA pour apporter une assistance à plus de 1.000 sinistrés des inondations dans la région des Savanes la semaine dernière.

Ce décaissement s'ajoute à celui fait au profit de la région Maritime pour un montant de 30 millions de FCFA, suite aux inondations survenues dans cette partie du pays il y a quelques semaines déjà.

Début juillet en effet, les riverains des bassins de rétention d'eau d'Agbalépédogan et de ses environs ont été délogés de leurs habitations par la pluie. Face à cette situation, le gouvernement togolais avait apporté aux sinistrés un soutien moral et financier à hauteur de 30 millions de FCFA. Les récentes tornades accompagnées de vents violents qu'a connus au cours du weekend la région des savanes, ont encore poussé le gouvernement togolais à mettre de la main à la poche.

Afin de venir en aide aux 1042 sinistrés, dont 665 enfants répartis dans 144 ménages, une délégation ministérielle conduite par la ministre en charge de l'Action Sociale, Dédé Ahoéfa Ekoué, accompagnée de ses collègues colonel Yark Damehame de la Sécurité et de la Protection Civile et de Bissoune Nabagou de l'Equipement Rural, s'est rendue dans la région. Cette délégation était porteuse de la compassion des premières autorités du pays aux sinistrés et d'une assistance financière de 40 millions de francs CFA. Cette assistance vise, selon les autorités, " à minimiser l'impact de ces sinistres sur les capacités des populations à satisfaire leurs besoins les plus essentiels et à les aider à se relever plus rapidement des pertes subies ".

Cette assistance est destinée spécifiquement à soutenir les populations dans la satisfaction de trois besoins importants, à savoir la restauration des habitats détruits, l'alimentation et la scolarisation des enfants.

Pour ce qui est de la restauration des habitats détruits ou endommagés, l'appui a consisté en dons de feuilles de tôles et en appui financier pour la reconstruction du toit des cases. Des stocks de vivres constitués de mais, riz et gari ont été également distribués aux ménages ainsi que des kits scolaires aux enfants.

Depuis quelques années, l'Etat a mis sur pieds le plan ORSEC, destiné à réagir promptement en cas d'inondations.

Pierre A.

Lumière

La marque de la bête "666" (3ème Partie)

1 Rois 4 :24 " Il dominait sur tout le pays de l'autre côté du fleuve, depuis Thiphsach jusqu'à Gaza, sur tous les rois de l'autre côté du fleuve. Et il avait la paix de tous les cotés d'alentour ". L'antéchrist aussi aura beaucoup de femmes et de l'autorité.

Daniel 11 : 36-39 : " Le roi fera ce qu'il voudra ; il se glorifiera au dessus de tous les dieux, et il dira des choses incroyables contre le Dieu des dieux ; il prospérera jusqu'à ce que la colère soit consommée, car ce qui est arrêté s'accomplira. Il n'aura d'égard même aux dieux de ses pères, même à la divinité qui fait les délices des femmes, il n'aura d'égard à aucun dieu, car il se glorifiera au dessus de tous. Toutesfois il honorera le dieu des forteresses sur son piédestal ; à ce dieu que ne connaissent pas ses pères, il rendra des hommages avec de l'or et de l'argent, avec des pierres précieuses et des objets de prix. C'est avec le dieu étranger qu'il agira contre les lieux fortifiés et il comblera d'honneur ceux qui le reconnaitront. Il leur distribuera des terres pour récompenses ".

Pour expliquer ce que nous venons de lire, retournons dans 1 Rois 11 :5-8 " Et Salomon fit ce qui est mal aux yeux de l'Eternel, et il ne suivit point pleinement l'Eternel comme David son père. Alors Salomon bâtit sur la montagne qui est en face de Jérusalem un haut lieu pour Kemosch, l'abomination de Moab, et pour Moloc, l'abomination des fils d'Ammon.

Il fit ainsi pour toutes ses femmes étrangères qui offraient des parfums et des sacrifices à leurs dieux ". Nous voyons ici deux grands esprits que Salomon a adorés : l'esprit de Kemosch qui signifie" l'esprit du père", et l'esprit de Moloch qui signifie "esprit du fils". Ces deux esprits sont déjà dans le monde ; c'est avec l'esprit du père selon Jean 8 :44 que les catholiques romains font l'adoration. Et c'est avec l'esprit du fils selon Esaïe 14 : 12 et Ephésiens 2 :2 que les protestants, les baptistes, les pentecôtistes (Assemblées de Dieu, apostolique ; vie profonde ; centre évangélisation, bethanie ; etc.…), les brahmanistes, les témoins de Jehova, rose croix et autres dénominations qui portent un nom font leur adoration. Comme vous avez appris qu'un antéchrist vient, selon 1 Jean 2 :18-19 " Petits enfants ; c'est la dernière heure ; et comme vous avez appris qu'un antéchrist vient ; il y a maintenant plusieurs antéchrists ; par là, nous connaissons que c'est la dernière heure. Ils sont sortis du milieu de nous ; mais ils n'étaient des nôtres ; car s'ils eussent été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous, mais cela est arrivé afin qu'il fut manifeste que tous ne sont pas des nôtres ".

Ces sorciers que je viens de citer plus haut ont laissé la doctrine des apôtres de côté en créant leur propre doctrine pour séduire les habitants de la terre. Voici quelques points de leurs faux enseignements qui sont diaboliques. Les catholiques romains qui ont l'esprit du père disent que Marie, la mère de Jésus, est montée au ciel.

Or, Jean 3 : 13 déclare ceci : " Personne n'est monté au ciel si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme qui est dans le ciel ". Ils disent aussi dans leur prière pour Marie " Je vous salue Marie, pleine de grâce …. "

Or, **Luc 1 :28** dit : " L'ange entra chez elle et dit : Je te salue ; toi à qui une grâce à été faite ; le Seigneur est avec toi ". Vous voyez que l'ange n'a pas dit pleine de grâce mais une grâce a été faite. Ce sont les catholiques romains qui disent "pleine de grâce". Et ils continuent en disant également que les évêques et les prêtres et leurs "sœurs" ne doivent pas se marier, or

1 Timothée 3 :1-5 dit : " Cette parole est certaine : si quelqu'un aspire à la charge d'évêque, il désire une œuvre excellente.

Il faut donc que l'Evêque soit irréprochable ,mari d'une seule femme ,sobre ,modéré ,réglé dans sa conduite ,hospitalier ,propre à l'enseignement ,il faut qu'il ne soit ni adonné au vin ni violent ,mais indulgent ,pacifique ,et désintéressé.

Il faut qu'il dirige bien sa propre maison et qu'il tienne ses enfants dans la soumission et dans une parfaite honnêteté ; car si quelqu'un ne sait diriger sa propre maison, comment prendra- t'il soin de l'église de Dieu ? " . Ils se prosternent devant les images taillées et leurs statuettes.

Lévitique 26 : 1 : " vous ne ferez point d'idoles, vous ne vous élèverez ni image taillée, ni statuette, et vous ne placerez, dans votre pays aucune pierre ornée de figures, pour vous prosterner devant elle ; car je suis l'Eternel votre Dieu ".

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

Frère Koffi : 90213158/Visitez le site www.retour-doctrine-apotres.fr/E-mail laveritequilibere@yahoo.fr

Fait divers

Il perd deux dents pour s'être réjoui

L'édition 2014 de la lutte évala en pays kayiè est entrée dans l'histoire. Ouverte le 12 juillet 2014, cette compétition tirée de la richesse du patrimoine culturel du peuple kabyè, n'aura duré qu'une semaine. La fête a pris fin le samedi 19 juillet sur une note de satisfaction générale des acteurs mais aussi des organisateurs et des visiteurs. Seul, un visiteur en garde un souvenir douloureux. Et pour cause : il a abandonné sur l'arène de lutte deux de ses dents pour s'être réjoui comme les autres.

Le pauvre Yitoh aurait quitté son lit d'hôpital dimanche dernier pour repartir à Sodo, localité où il réside. Yitoh était pourtant allé à cette fête pour fondamentalement soutenir sa famille restée au village mais aussi profiter de cette opportunité pour se réjouir, noter les innovations et rénovations de cette pratique ancestrale et préparer à ce rite ses enfants encore mineurs. L'on se demande comment il sera accueilli par son épouse et ses enfants, vu qu'il ne pourra pas leur offrir le moindre sourire à cause de la perte de ses deux dents. Que diront ses amis qui apprendront qu'il s'est rendu édenté pour avoir tenté de manifester sa joie ? Ces équations sont difficiles à résoudre mais à l'évidence, le fait est là, Yitho a l'obligation de retourner chez lui.

A en croire les témoins, rien n'envisageait ce drame. Peu avant que cela n'arrive, Yitoh était joyeux. Il ne se sentait pas menacé, encore moins inquiet. Tout se passait bien jusqu'au coup d'envoi des hostilités donné par le chef canton après l'arrivée et l'installation du chef de l'Etat.

Selon les témoins, le choc qui a occasionné la perte de ses dents, serait survenu aux premières empoignades. Parmi les tout premiers lutteurs qui ont fait leur apparition dans l'arène figurait Tom, le neveu de Yitoh. Sans accorder de temps à son adversaire, Tom l'a envoyé aussitôt au sol. Instantanément, le camp de Tom a laissé éclater sa joie et envahi momentanément l'arène. Yitoh, qui faisait partie de ces manifestants joyeux, a alors reçu sur sa bouche un terrible coup de massue cloutée. Ce coup lui avait été malencontreusement asséné par un partisan.

En effet, la massue fait partie de l'ensemble de l'arsenal qu'utilisent les lutteurs et leurs accompagnateurs. Cet arsenal est recommandé pour entretenir l'harmonie exigée en de pareilles circonstances.

Yitoh avait compris qu'il s'agissait d'un simple incident et a accepté de prendre en charge ses soins. C'est dommage n'est-ce pas ?

B.TALOM

Programme de développement culturel de l'UEMOA :

Faire du secteur culturel un pilier des stratégies pour l'intégration des peuples à l'horizon 2020

Le 18 juillet 2014, a été adopté à Ouagadougou au Burkina Faso, lors de la réunion du Conseil des ministres de la Culture des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le programme de développement culturel de l'espace communautaire. Cette rencontre a connu la participation du ministre togolais de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique, Mme Germaine Kouméalo Anaté.

Évalué à plus de 41 milliards de nos francs, le Programme de développement culturel de l'UEMOA adopté le 18 juillet et élaboré pour une période de sept ans, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Acte additionnel instituant la politique commune de développement culturel au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Cet acte additionnel a été adopté à Dakar le 24 octobre dernier par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union.

La principale vision de l'UEMOA à l'horizon 2020 est de faire du secteur culturel un pilier des stratégies pour l'intégration des peuples, grâce à son patrimoine culturel riche et diversifié. Ainsi, quatre axes principaux ont été identifiés pour sa mise en œuvre. Il s'agit notamment du développement d'un marché régional unifié des biens et services culturels, la promotion des métiers de la culture et la professionnalisation des acteurs et opérateurs culturels, la facilitation de l'accès des institutions et opérateurs culturels aux financements, et l'amélioration de la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire.

Spécifiquement, il sera question pour les Etats d'inscrire la culture dans les stratégies nationales de développement, de la labellisation, par l'UEMOA, des biens et services culturels et leur

Mme Germaine Anaté

promotion au sein de l'espace communautaire, et de l'opérationnalisation d'un système d'information sur le secteur.

De l'avis des observateurs, le marché actuel de l'Union est diffus et caractérisé par l'informel, ce qui tend à annihiler les investissements tant publics que privés. Assainir et structurer ce secteur est un passage obligé afin d'améliorer la circulation des acteurs, des biens et services culturels, de rendre le marché des biens et services productifs, de permettre aux entreprises culturelles d'être compétitives, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de revenus et d'optimiser la protection de la propriété littéraire et artistique.

S'agissant de la promotion des métiers de la culture et la professionnalisation des acteurs et opérateurs culturels, il est question de faire la promotion des métiers novateurs et valorisants, dans les structures de formation spécialisées. Il en est également de même des statuts des artistes et des autres professionnels de la culture et à mieux gérer les entreprises culturelles. Ces entreprises culturelles devront ainsi être reconnues et prises en compte dans les programmes de développement socioéconomiques par les gouvernants.

A l'issue de la rencontre, des recommandations ont été faites aussi bien à l'endroit des Etats membres qu'à la Commission de l'UEMOA. Il a été ainsi demandé aux Etats membres de l'UEMOA d'organiser des rencontres intersectorielles entre les acteurs, les ministères chargés des finances, et les institutions financières et commerciales, en vue de la mobilisation des ressources nécessaires aux actions et investissements culturels. Il leur est également demandé de dynamiser les cellules nationales de statistiques culturelles afin de disposer de données exhaustives et fiables sur le secteur.

A l'endroit de la Commission de l'UEMOA, il est recommandé d'identifier les actions prioritaires de court terme à mettre en œuvre et d'organiser des rencontres entre les ministres de la culture et ceux en charge des finances et du plan sur les investissements et le financement de la culture, sous l'égide de la Commission de l'UEMOA…

JPB

La CEET de plus en plus proche de sa clientèle :

Une nouvelle agence ouverte à Avépozo

Finies les longues distances et les interminables queues pour bénéficier des services de l'agence Lomé - Port de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET). La CEET a ouvert, le mardi 23 juillet dernier, une nouvelle agence à Avépozo, pour satisfaire les nombreux besoins des clients riverains de cette banlieue Est de Lomé.

Les habitants de la banlieue Est de Lomé, notamment Adamavo, Dévégo, Togokomé, Djago, Baguida, Agodékè, Djata, Lanzo, Amédéhoévé et Gbodjomé n'auront plus de souci à se faire pour bénéficier des services complets de la CEET avec l'ouverture mardi dernier d'une nouvelle agence de la CEET à Avépozo. Malgré l'air glacial agrémenté par une fine pluie, les premiers responsables de la CEET ne se sont pas fait prier pour accomplir leur devoir en inaugurant cette nouvelle agence, en présence des bénéficiaires eux-mêmes et de nombreux invités.

Entamée depuis quelques années déjà, cette stratégie commerciale de la CEET visant à rapprocher davantage la Compagnie de sa clientèle, s'est traduit par des actions concrètes et de proximité au profit de ses nombreux clients.

Même si le directeur général de la CEET, Dr Gnandé Djéténi, reconnait que " les chantiers sont vastes et les attentes nombreuses ", il rassure néanmoins que les clients sont au centre des préoccupations de la Compagnie qui veut établir avec eux " une proximité sincère, constructive et participative ".

Cette nouvelle agence doit répondre aux attentes des clients à travers, notamment les services à la clientèle (branchement, facturation, recouvrement, prépayé), dépannage, info client, etc.

A l'heure actuelle où l'énergie est vitale pour un développement durable du Togo, la CEET en tant que entreprise citoyenne, s'inscrit aussi dans cette dynamique, a souligné le DG de la CEET, Dr Gnandé Djéténi. Il a saisi l'occasion pour encourager les clients " dans l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique". Selon lui, la CEET nourrit l'ambition de " voir le taux d'électrification de notre pays progresser afin que tous les Togolais aient accès à l'électricité, moteur de développement économique de notre pays ". Dr Gnandé Djéténi a souligné que la CEET réfléchit sur beaucoup de problèmes qu'elle rencontre, notamment les " toiles d'araignées" (branchements anarchiques) qui ne sécurise pas le réseau électrique de même que les populations bénéficiaires de ses services de qualité moindre.

Coupure du ruban inaugurant

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) se réjouit du fait que la CEET a exaucé un de ses vœux qui lui est cher, notamment rapprocher les services des consommateurs en les décentralisant vers les quartiers périphériques et autres banlieues du pays.

Notons que toujours dans le cadre de cette stratégie commerciale de la CEET, une nouvelle agence devra ouvrir ses portes ce vendredi matin au quartier Kégué à Lomé.

JPB

Etats généraux de la presse togolaise

Les recommandations issues des assises de Kpalimé

Les Etats généraux de la presse togolaise tenus à Kpalimé du 30 juin au 2 juillet 2014 appartiennent désormais à l'histoire. Les 250 participants à ces assises, après avoir suivi les communications et travaillé en commissions, ont au terme des travaux formulé des recommandations. En attendant la mise sur pied d'un comité de suivi de ces recommandations et la mise en œuvre effective de ces dernières, nous vous les proposons pour lecture.

RECOMMANDATIONS

Des discussions qui ont nourri les travaux dans ces ateliers, et des échanges en plénière, il ressort des recommandations dont les plus significatives sont :

COMMMISSION ETUDE ET FORMATION DES JOURNALISTES

Les états généraux recommandent de :

1. a - Mettre en place une politique nationale de la formation des journalistes en synergie avec les Ecoles de Formation en journalisme et communication.

b- Cette politique doit être construite pour répondre à des besoins spécifiques. La formation s'adresse aux :

-Professionnels

Il convient de définir les besoins, d'identifier les professionnels concernés, et de clarifier les objectifs, le contenu des modalités de la formation ainsi que les diplômes devant les sanctionner. La formation est assurée par des centres identifiés : ESTAC, Ecole Supérieure des Technique et Arts de la Communication, ISICA, Institut des Sciences de l'Information de la Communication et des Arts de l'Université de Lomé, la Maison de la presse et le Centre de Formation et de Recyclage du ministère de la Communication.

- Etudiants

Il importe de repenser, à ce niveau, les contenus de la formation, augmenter le niveau de diplôme (Master, Doctorat), doter les Ecoles de formations de ressources humaines et de matériels didactiques.

Les états généraux recommandent de :

2. subventionner la Maison de la presse dans sa mission de formation qualifiante et de renforcement des capacités ;

3. rechercher et solliciter les ressources pour les formations et recyclages ;

4. créer un fond de formation des journalistes et des professionnels des médias ;

5. promouvoir la spécialisation des journalistes ;

6. prendre des dispositions pour que les bénéficiaires des voyages d'études ou de formation sous la coupole de leur média reviennent travailler effectivement dans leur rédaction ;

7. mettre en place une commission chargée d'examiner les questions de formation des journalistes et spécifiquement le choix des candidats aux formations ;

8. faire une évaluation de la formation donnée dans les écoles pour une réadaptation dans le sens de la professionnalisation du métier au Togo ;

9. créer un centre de perfectionnement de la profession de journalistes au Togo ;

COMMISSION NORMES ET LEGISLATION

La commission recommande de :

1- réactualiser les textes (Code de la Presse et de la Communication, Code de la déontologie des journalistes du Togo) pour les mettre au goût du jour et

Suite à page 6

Concours nationale Miss - Togo 2014 :

Mlle Alifa Solim Atchabao, porte étendard de la Région de la Kara

C'est une étudiante en 2ème année de tourisme qui représentera la Région de la Kara au concours national de beauté, Miss Togo 2014. Il s'agit de Mlle Alifa Solim Atchabao, 23 ans, qui sera accompagnée de Gnimpal Sambiani (22 ans), étudiante en 3ème année de Droit international et Marie Vianey Matchambo (20 ans), élève en classe de terminale, comme 1ère et 2ème dauphines. Ce trio gagnant de la région de la Kara a été décelé lors de la finale régionale de la région qui a eu lieu le 19 juillet dernier au Palais des Congrès.

Mlle Atchabao (au milieu) et ses dauphines

Seconde étape des présélections régionales des candidates en vue de concocter une liste de vingt candidates devant concourir pour la phase finale de la 20ème édition du concours de beauté, Miss-Togo, le 30 août prochain, cette soirée à Kara s'est déroulée en présence du Président du Comité National Miss-Togo, Gaspard Baka, du directeur commercial de Moov-Togo, Cheik Sissoko, des autorités locales, etc.

Au bout de quatre sorties, les quatorze candidates en lice ont fait valoir leurs potentialités afin de charmer le public et retenir l'attention des membres du jury. Au terme d'une soirée riche en couleurs et sons, c'est le trio composé de Mlles Alifa Solim Achabao, 23 ans, étudiante en 2ème année de Tourisme ; Gnimpal Sambiani, étudiante en 3ème année de Droit international, 22 ans ; et Marie Vianney Matchambo, 20 ans, élève en classe de terminale, qui obtient son ticket pour la suite de l'aventure.

La soirée a été animée par plusieurs artistes à savoir Omar B, Dieudonné Willa, les Sénateurs du rire, etc.

Après donc la présélection dans la région des Savanes le 12 juillet dernier et de la Kara le 19 juillet, le Comité Miss-Togo va poser ses valises à Notsè, Sokodé et Lomé pour la détection d'autres candidates à la couronne de la plus belle fille du Togo, édition 2014.

JPB

Etats généraux de la presse togolaise

Les recommandations issues des assises de Kpalimé

Suite de la page 5

les distribuer systématiquement aux journalistes tant du privé que du public quand ils font la demande de la Carte de Presse ;

2- procéder à la vulgarisation, par la HAAC et les organisations de presse, des règles d'éthique et de déontologie en organisant des séminaires à l'endroit des professionnels des médias ;

3- revoir le mode de désignation des membres de la HAAC de sorte que les organisations de presse ainsi que les journalistes envoient plus de représentants à siéger en son sein ;

4- Proposer que sur les neuf (9) membres de la HAAC, cinq(5) soient choisis par les organisations de presse à élire par le Parlement ;

5- doter la HAAC de moyens humains, financiers et matériels en vue d'assurer ses missions et son indépendance;

6- proposer l'édition des normes protégeant les directeurs et autres acteurs des médias publics contre les pressions politiques, afin d'assurer l'accès équitable des partis politiques, des organisations syndicales et des associations de la société civile aux dits médias ;

La commission recommande en outre

7- une régulation interinstitutionnelle et régionale basée sur la coopération entre les différents organes de régulation dans l'espace UEMOA et CEDEAO ;

8- une collaboration entre les professionnels des médias, la HAAC et le corps judiciaire ;

9- l'octroi des messages et spots publicitaires relevant des activités des entreprises de l'Etat à un maximum de médias privés sans aucune discrimination ;

10- l'association des professionnels des médias privés aux voyages officiels sans discrimination ;

11- l'insérer de la mention " respect de la dignité de la femme " dans l'article 3 du chapitre 1er portant dispositions générales de la loi organique N° 2013-016 du 8 juillet 2013 relative à la HAAC ;

12- la vulgarisation de la loi 201-2-08 modifiée par la loi 2013-003 sur les communications électroniques (médias en ligne) ;

13- la mise à dispositions rapide par l'Etat, des moyens permettant la migration rapide des sociétés de télévisions privées vers le numérique avant 2015

14- la révision des règles de qualification pour l'exercice de la profession de journaliste (avoir un niveau minimum de Bac-2 et justifier de 2 ans de formation dans le domaine de la Communication et de la Presse).

La suite dans nos prochaines parutions

Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOE ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H A 14H 30MN DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H A 13H LES SAMEDIS.

TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.

LA DIRECTION GENERALE

PUB

COMITE NATIONAL MISS TOGO
moov miss togo
Découvrez les ambassadrices de votre Région
moov
no limit
Election Miss Togo
Régionales 2014
Dapaong : 12 juillet Centre Kizito
Kara : 19 juillet Palais des Congrès
Notsè : 26 juillet Salle Poly Berceau
Sokodé : 02 août Affaires Sociales
Lomé : 09 août Hôtel Eda Oba
20e EDITION
1995 - 2014
MIDNIGHT Sun
CAP
AMINA
CECO BTP sa
LA POSTE
CFAO MOTORS
AIRFRANCE
ASKY
CEET
NSIA ASSURANCES
SOTRAL
AQUADIS
CASA & COLORE
ibis
CCT - Batimat
African Lady
LANGCENTER
CARE
WORKAGENCY
BIC
Création Bamoudi
VISUAL
CLINIQUE IMMACULEE CONCEPTION
KRYSTAL OPTIQUE
MAISON DU MIEL
ECOLE DES CADRES
OPS
groupe etisalat

Lancement de la phase pilote Import Maritime du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo
Lomé, Togo, 25 juillet 2014

SEGUCE Togo (la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo) a lancé officiellement le 30 juin 2014 la phase pilote du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo (GUCE). Cette première étape de la mise en œuvre concerne les importations maritimes auprès d'acteurs pilotes.
La convention pour la mise en place et l'exploitation du GUCE avait été signée le 10 octobre 2013 entre la République Togolaise représentée par Madame Bernadette Legzim-Balouki, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Monsieur Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Économie et des Finances et Monsieur Ninsao Gnofam, Ministre des Travaux Publics et des Transports, et le Groupement Bureau Veritas BIVAC / SOGET.

La création du Guichet Unique est l'une des réformes structurelles engagées par la République Togolaise pour améliorer la compétitivité de son économie et lui permettre de tirer le meilleur parti de sa situation géographique stratégique. Le GUCE est la concrétisation de la volonté de Madame Bernadette Legzim-Balouki, de développer le secteur privé par la promotion d'un environnement économique plus attractif. "Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Togo, le Guichet Unique du Commerce Extérieur fait partie des programmes d'urgence du gouvernement" confirme Madame Bernadette Legzim-Balouki.

Selon Olivier Lederer, Directeur Général de SEGUCE Togo, " cette solution innovante répond aux exigences de la facilitation du commerce. Il permet de réduire les coûts et délais relatifs aux transactions commerciales et aux opérations logistiques qui s'y rapportent, de simplifier les procédures à l'import, à l'export et en transit, et d'améliorer la transparence dans les relations entre les milieux d'affaires et les Autorités "

Le GUCE est une plateforme électronique ouverte à tous les opérateurs et usagers intervenant dans les opérations du commerce extérieur (import, export, transit et transbordement) réalisées au Togo. Il sert de support unique à toutes les procédures et formalités pour le dédouanement et l'enlèvement des marchandises à tous les points d'entrée et de sortie du territoire (Port de Lomé, postes frontières et aéroport).
Au cœur du GUCE se trouve également un système de centralisation des facturations particulièrement innovant, qui regroupe l'essentiel des frais liés aux marchandises à travers un Document de Frais Unique (DFU) permettant le paiement de l'ensemble des frais en une seule fois.